

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 26 MAI 2020

L'Assemblée générale mixte des actionnaires d'Air France - KLM s'est réunie le 26 mai 2020 à huis clos au 45 rue de Paris, Tremblay-en-France, hors la présence physique de ses actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister, conformément aux dispositions de l'article 4 de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de Covid-19 et de l'article 7 du décret n° 2020-293 du 23 mars 2020, dont la durée a été prolongée par l'article I, I du décret n° 2020-423 du 14 avril 2020, interdisant tout rassemblement, réunion ou activité mettant en présence de manière simultanée plus de 100 personnes en milieu clos ou ouvert, sur le territoire de la République jusqu'au 11 mai 2020.

En effet, à la date de convocation de l'Assemblée générale d'Air France - KLM, plusieurs mesures administratives limitaient ou interdisaient les déplacements ou les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires et faisaient obstacle à la présence physique des actionnaires à cette Assemblée, compte-tenu du nombre de personnes habituellement présentes.

L'Assemblée générale mixte a été diffusée en direct et la vidéo est disponible en intégralité et en différé sur la page dédiée à l'Assemblée générale du site Internet de la Société www.airfranceklm.com (rubrique Finance/Actionnaires/Assemblée générale).

Elle s'est tenue avec un quorum de 66,25% des actionnaires représentés. Toutes les résolutions soumises à son vote ont été approuvées.

Déroulement de l'Assemblée générale

Constitution du Bureau et introduction

Le Bureau de l'Assemblée a été constitué de :

- Madame Anne-Marie Couderc, Présidente de l'Assemblée ;
- Deux scrutateurs : Mme Anne-Sophie Le Lay, Secrétaire générale d'Air France-KLM et M. Frédéric Gagey, Directeur général adjoint Économie et Finances d'Air France-KLM ;
- Madame Anne-Sophie Le Lay, Secrétaire de l'Assemblée.

La Secrétaire de l'Assemblée a confirmé l'accomplissement des formalités légales et a constaté que le quorum s'est élevé à 66,25% des actions ayant le droit de vote et, en conséquence, que l'Assemblée générale des actionnaires pouvait valablement se tenir. Elle a rappelé que les réponses aux questions écrites des actionnaires sont disponibles sur le site Internet de la Société.

Dans son introduction, la Présidente a rappelé le rôle majeur qu'ont joué les équipes d'Air France-KLM au cours de la crise sanitaire et indiqué que le Groupe a fait preuve de sa capacité de résilience en s'adaptant rapidement à une situation exceptionnelle.

Présentation des résolutions

La Secrétaire de l'Assemblée a rappelé les résolutions, dont le détail figure dans la brochure de convocation disponible sur le site Internet de la Société.

Résultats financiers

Monsieur Frédéric Gagey, Directeur général adjoint Économie et Finances du Groupe Air France – KLM, a rappelé les résultats financiers et commerciaux de 2019 et indiqué que les objectifs 2019 ont été atteints, ce qui traduit l'impact des projets entrepris par l'ensemble des collaborateurs d'Air France-KLM dans un contexte économique fluctuant. Il a précisé que la pandémie de Covid-19 est la plus grande crise sanitaire jamais rencontrée par l'industrie du transport aérien.

Les perspectives pour 2020, marquées par un début d'année prometteur malgré les premiers signaux liés au Covid-19, ont été présentées. Il a été indiqué que le Groupe dispose d'une structure financière stable pour traverser la crise et les actions concrètes adoptées en réponse à la pandémie ont été présentées.

Stratégie

Monsieur Benjamin Smith, Directeur général du Groupe Air France – KLM, a présenté les différents projets de transformation menés par le Groupe au cours de l'exercice 2019 et a salué les progrès réalisés jusqu'au début de la crise liée au Covid-19. Il a indiqué qu'en raison du contexte exceptionnel, la reprise des activités sera lente et progressive et que le Groupe devra s'adapter à une mutation profonde de l'industrie aérienne. Les impératifs environnementaux conditionnant l'important soutien financier de l'Etat français afin de traverser la crise ont été mis en avant.

Gouvernance et rémunérations

Madame Anne-marie Couderc, Présidente du Comité de nomination et gouvernance, a présenté les principaux travaux du Conseil d'administration et de ses comités en 2019 et l'évolution de la composition du Conseil d'administration, avec notamment :

- le renouvellement de deux administrateurs indépendants : Mme Anne-Marie Couderc et M. Alexander Wynaendts ;
- la nomination d'un nouvel administrateur, M. Dirk Jan van den Berg, sur proposition de l'Etat néerlandais ; et
- la ratification de la cooptation d'un administrateur, M. Jian Wang, nommé sur proposition de China Eastern Airlines pour la durée du mandat de son prédécesseur M. Bing Tang.

Les éléments de rémunération versés ou attribués au cours de l'exercice 2019 aux mandataires sociaux en application des politiques de rémunération approuvées par l'Assemblée générale du 28 mai 2019, ainsi que les politiques de rémunération pour l'exercice 2020, ont été présentés par Mme Isabelle Bouillot, Présidente du Comité de rémunération.

Sécurité des vols et sécurité sanitaire

L'engagement du Groupe et les moyens mis en place afin d'assurer une sécurité des vols et une sécurité sanitaire optimale ont été rappelés dans une présentation vidéo.

Rapports des commissaires aux comptes

Compte tenu des circonstances particulières, les Commissaires aux comptes n'étaient pas présents à l'Assemblée générale et M. Frédéric Gagey a procédé en leur nom à la présentation de leur rapport.

Débat avec les actionnaires

La tenue de l'Assemblée générale à huis clos ne permettait pas aux actionnaires de poser des questions pendant la séance. Les actionnaires ont adressé leurs questions par écrit préalablement à l'Assemblée générale. L'intégralité des réponses à ces questions ont été publiées sur le site internet de la société : www.airfranceklm.com (rubrique Finance/Actionnaires/Assemblée-générale). Le *CEO Committee* a également répondu à certaines des questions posées par les actionnaires en séance.

Présentation du résultat des votes

Conformément au cadre réglementaire exceptionnel des assemblées générales à huis clos, les actionnaires ont voté à distance ou ont donné pouvoir à la Présidente ou à un tiers. Les votes ont ainsi été arrêtés la veille de l'Assemblée, soit le lundi 25 mai 2020 à 15 heures.

6 386 actionnaires ont voté à distance ou donné pouvoir au Président ou à un tiers, représentant 283 176 719 actions et 387 928 874 droits de vote, représentant un quorum définitif de 66,25%, qui tient compte de sanctions de gel de droits de vote de certains actionnaires en raison de leur déclaration tardive des franchissements de seuils légaux.

A l'issue de cette Assemblée générale mixte, l'ensemble des résolutions proposées ont été adoptées. L'Assemblée générale a notamment pris les décisions suivantes :

Nominations/renouvellements :

- Mme Anne-Marie Couderc et M. Alexander R. Wynaendts ont été renouvelés en qualité d'administrateurs indépendants pour une durée de quatre ans ;
- M. Dirk Jan van den Berg a été nommé, sur proposition de l'Etat néerlandais, en qualité d'administrateur pour une durée de quatre ans ;
- M. Jian Wang a été confirmé en qualité d'administrateur (ratification de la cooptation) pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- KPMG Audit a été renouvelé, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Approbation des conventions et engagements réglementés relatifs à :

- la mise en œuvre de la joint-venture transatlantique globale unique entre Air France-KLM, Delta Air Lines Inc. et Virgin Atlantic.

Rémunération :

- Approbation des informations sur la rémunération de chacun des mandataires sociaux requises par l'article L.225-37-3 I du Code de commerce ;
- Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre de cet exercice à la Présidente du Conseil d'administration et au Directeur général ;
- Approbation de la politique de rémunération 2020 de la Présidente du Conseil d'administration, des administrateurs, et du Directeur général.

Autorisations/délégations financières :

- L'ensemble des délégations financières ont été adoptées. Ces dernières permettent au Groupe de disposer de la flexibilité et de la souplesse nécessaires dans la mise en œuvre de mesures additionnelles de renforcement des fonds propres, essentielles à la continuité des opérations du Groupe dans le contexte de crise sanitaire actuelle. Le détail de ces délégations figure en pages 24 et suivantes de la [brochure de convocation](#).

Le résultat détaillé des votes ainsi que l'ensemble des documents relatifs à l'Assemblée générale sont disponibles sur le site internet de la Société (<https://www.airfranceklm.com/fr/finance/actionnaires/assemblee-generale>).